

Thibault THOMAS 34 9

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: lundi 9 avril 2018 10:52
À: 's.boulan@gerloge.fr'
Cc: 'gilles.beguain@gerloge.fr'; 'C. TITO'
Objet: SCI Michel THOMAS : observations - situation locative période 01/01/2018 au 31/03/2018

Madame,

Par mail en date du 05/04/2017, nous avons adressé en retour 'la demande des envois des comptes rendu de gestion par mail' pour accord.

Le 06/04/18, nous recevons par envoi postal le compte récapitulatif de gestion pour la période 01/01/2018 à 31/03/2018.

Vous voudrez bien tenir compte de notre acceptation pour la réception par mail des comptes récapitulatifs.

Conformément au bail de notre locataire La Plateforme du Bâtiment, la révision annuelle du loyer intervient le 15/06. La variation de l'indice ICC du 4ème trimestre de l'année précédente par rapport à l'indice de la période de base détermine le montant du loyer révisé.

L'indice ICC du 4T16 (1645) a été publié le 22/03/2017 il devait donc être pris pour la révision du loyer au 15/06/2017 et n'a pas été répercuté à notre locataire pour la période 01/07/2017 à 30/09/2017 01/10/2017 à 31/12/2017.

Pas moins de 6 mois de retard pour appliquer le montant correct du loyer en plus du rappel de loyer et dépôt de garantie associés.

Ce décalage n'est pas acceptable et fausse notre résultat pour l'exercice.

Concernant notre locataire SOARES / Parking, veuillez nous communiquer le justificatif du poste 'factures locatives'.

Cordialement

Thibault THOMAS
gérant